



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0204

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opération plan campus - Projet de construction de la plateforme d'innovation Axel'One Campus - Convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme.

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0204**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Opération plan campus - Projet de construction de la plateforme d'innovation Axel'One Campus - Convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme.**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Axel'One est une plate-forme d'innovation collaborative dans les domaines des procédés propres et matériaux innovants permettant d'accueillir des acteurs industriels et académiques pour mener à bien leurs projets collaboratifs avec leurs équipes et du matériel dédié. Ce projet est issu de besoins ayant émergé dans le cadre du pôle de compétitivité Axelera.

Le projet de plateforme d'innovation collaborative Axel'One s'appuie sur la gouvernance unique d'une plateforme développée sur 3 sites dédiés à la recherche et développement, le choix de chacun des sites répondant à une logique de spécialisation et d'échelle de démonstration :

- Le Campus LyonTech - la Doua, avec la plate-forme Axel'One Campus,
- la Vallée de la Chimie, pour les unités pilotes :
 - . un module programmation pluriannuelle des investissements (PPI) dédié aux procédés propres, situé à Solaize à proximité de l'Institut français du pétrole (IFP) EN (2 250 mètres carrés),
 - . un module petites et moyennes industries (PMI) dédié aux matériaux innovants, situé à Saint Fons à proximité du centre de recherche de Solvay (4 650 mètres carrés).

Pour ce faire, les modules se présentent sous forme de kits immobiliers comprenant des halls technologiques et des surfaces privatives de bureaux et de laboratoires. Ces kits donnent accès à des surfaces communes équipées et à des prestations de services.

Le site concerné par cette demande d'ouverture d'autorisation de programme est le module Campus.

Le projet Axel'One Campus

Le projet Axel'One Campus figure dans le projet Lyon Cité Campus, qui vise à "requalifier et dynamiser des campus existants grâce à un effort ciblé, en vue de créer de véritables lieux de vie, fédérer les grands campus de demain et accroître leur visibilité internationale".

La mise en application du projet Lyon Cité Campus a fait l'objet d'une convention de site, qui a été signée le 29 mars 2011 entre l'État, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, le CROUS et l'Université Lyon.

En accord avec l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Université de Lyon, le Rectorat de Lyon, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et l'association Axel-One, la maîtrise d'ouvrage pour la construction de ce bâtiment a été confiée à la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre d'une convention signée le 28 février 2013.

Une fois réceptionné, le bâtiment sera remis gratuitement, en toute propriété, à l'Etat qui l'affectera à l'Université Claude Bernard Lyon 1, cette dernière devant ensuite en confier l'exploitation à l'association Axel'One au travers d'une convention d'occupation précaire d'une durée de six ans. A compter de cette remise, l'Etat et le chef de l'établissement affectataire assureront les droits et obligations du propriétaire.

Le programme technique détaillé (PTD) de l'opération, établi par la direction de la logistique et des bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon, a été validé par l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) et l'Université de Lyon (PRES) respectivement les 27 juin et 2 juillet 2012, puis validé par le Conseil de Communauté par délibération n° 2012-3395 du 10 décembre 2012.

Les adaptations de programme souhaitées par les utilisateurs en cours de réalisation des études d'avant-projet, ayant pour objet l'optimisation du rapport qualité-prix du bâtiment sans remettre en cause sa volumétrie générale et son image architecturale, ont été validées par un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage après délibération du Conseil de communauté n° 2014-287 du 15 septembre 2014.

À l'issue des études d'avant-projet, le module Axel'One Campus totalise ainsi 1 462 mètres carrés de surface utile répartis sur 2 niveaux, auxquels s'ajoutent 201 mètres carrés d'annexes extérieures. Les surfaces se décomposent comme suit :

- 311 mètres carrés de locaux tertiaires,
- 907 mètres carrés de locaux de recherche, dont 759 mètres carrés loués aux chercheurs sous forme de modules de 15 mètres carrés minimum chacun (50 kits au total) et 148 mètres carrés occupés par des laboratoires, ateliers et espaces de stockages divers communs,
- 244 mètres carrés de locaux communs, dont 53 mètres carrés affectés aux activités de logistique et 191 mètres carrés réservés aux locaux techniques de l'immeuble.

Le bâtiment sera implanté sur un terrain situé à l'angle de l'avenue Gaston Berger et de la rue des Arts. Il sera modulaire pour permettre l'implantation de projets de recherche et développement divers et variés sur des modules opérationnels répondant à des exigences de sécurité, de sûreté et de confidentialité.

Calendrier

Plusieurs étapes ont déjà été franchies :

- études de programmation : 2011-2012,
- signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté urbaine de Lyon et l'État : février 2013,
- sélection du maître d'œuvre : décembre 2012 - avril 2014,
- dépôt du permis de construire : décembre 2014.

Les étapes à venir sont les suivantes :

- consultation des entreprises : février - septembre 2015,
- début des travaux : septembre 2015,
- réception des travaux et remise de l'ouvrage à l'Université Lyon 1 : décembre 2016.

Montage financier

L'enveloppe financière de 5 750 000 € TTC toutes dépenses confondues (englobant l'ensemble des frais annexes inhérents à l'acte de construire), estimée en phase de programmation, est respectée à l'issue des études d'avant-projet au terme desquelles le maître d'œuvre est tenu de s'engager sur le montant prévisionnel hors taxe (HT) des travaux. Tous les moyens permettant de l'optimiser davantage à l'avancée du projet seront privilégiés.

À cette prévision de dépense de 5 750 000 € TTC, sont associées deux prévisions de recettes :

- une subvention de 1 750 000 € en provenance de la Région Rhône-Alpes, dont 250 000 € sont déjà mobilisés sur les études (1 500 000 € de recettes à individualiser). Les conventions financières ont été établies avec la Région Rhône-Alpes qui a délibéré son soutien au projet.
- une subvention de 200 000 € en provenance du Conseil général du Rhône versée en 2014.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
études Techniques	874 023	Région Rhône-Alpes	1 750 000
communication projet	98 320	Département du Rhône	200 000
travaux	4 777 657	La Métropole de Lyon :	3 800 000
		- Part ex-Communauté urbaine	2 000 000
		- Part ex-CG69	1 800 000
Total	5 750 000	Total	5 750 000

Il a été individualisé en 2012, par délibération n° 2012-3395 du 10 décembre 2012, une première autorisation de programme de 810 000 € en dépenses et 250 000 € en recettes, pour les études opérationnelles, permettant de couvrir l'indemnisation des candidats non retenus, l'indemnisation des membres libéraux appelés à participer au jury du concours de maîtrise d'œuvre, la réalisation des études de maîtrise d'œuvre.

L'autorisation de programme complémentaire demandée aujourd'hui au titre des travaux doit permettre de couvrir les dépenses liées à la réalisation et au suivi des travaux et d'encaisser les recettes correspondantes ;

Vu ledit dossier :

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des travaux pour la plateforme Axel'One Campus.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, pour un montant de 4 940 000 € en dépenses et 1 700 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 388 000 € en dépenses et 350 000 € en recettes en 2015 ; 3 804 000 € en dépenses et 1 200 000 € en recettes en 2016 ; 748 000 € en dépenses et 150 000 € en recettes en 2017 sur l'opération n° 0P03O2816.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 750 000 € TTC en dépenses et 1 950 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.